

EPCI DU BASSIN DE LANDRES
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 05 FEVRIER 2015

L'an deux mille quinze, le mercredi cinq février à vingt heures au Foyer Municipal de Mercy le Bas, le Conseil Communautaire de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale du Bassin de Landres était assemblé en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LEON.

COMMUNES MEMBRES DE L'E.P.C.I. :

Etaient présents :

Commune d'AVILLERS : Mme CAPELLINI
Commune de BOULIGNY : MM. KINTZINGER, DONETTI, RIGOLET, FISCHESSE, BERNARDI
Commune de DOMPRIX : M. FISCHESSE
Commune de JOUDREVILLE : M. LEON
Commune de LANDRES : M. CECCATO
Commune de MERCY LE BAS : MM. PEDESINI, KOSINSKI
Commune de PIENNES : MM. MARIUZZO, COUJOUR, MARASSE, MAZZOCCO
Commune de TRIEUX : MM. GOURY, MASCELLI, MIRJOLET, SABBA
Commune de TUCQUEGNIEUX : MM. STACHOWIAK, WAWRZYNIAK, GAYCHET, FRETTE, CARLI

Etaient représentés :

Commune de BOULIGNY : M. BRUSCO représentée par Mme KINTZINGER
Commune de JOUDREVILLE : Mme CROCIATI représentée par M. LEON
Commune de PIENNES : Mme TYL représentée par M. MARASSE

Etaient absents (excusés) :

Commune de MAIRY-MAINVILLE : M. KUEN
Commune de XIVRY-CIRCOURT : M. SCHNEIDER

Secrétaire de séance : Mme KOSINSKI

DEPARTEMENT :
Meurthe-et-Moselle

ARRONDISSEMENT :
Briey

CANTON :
Audun le Roman

Délégués en exercice : 29

Présents : 24

Votants : 27

Le Président certifie que le Conseil
Communautaire a été convoqué le
28/01/2015

Date de publication : 06/02/2015

Envoi en Sous-Préfecture : 06/02/2015

Le Président
Jean-Marc LEON



Le Président
Jean-Marc LEON



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 12 juin 2012 portant approbation du Contrat Territorialisé de Développement Durable 2012 - 2014,

Vu l'avenant présenté par le Conseil Général de Meurthe-et-Moselle,

Cet avenant porte sur les points suivants :

- Les principes généraux : possibilité d'adhésion à la plateforme d'échange et d'expertise
- Programmes 2013 et 2014-2015 : détermination des échéances de dépôts des dossiers
- Programme 2015 : Maintien de la dotation de solidarité.

Monsieur le Président propose d'accepter cet avenant.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Accepte l'avenant au Contrat Territorialisé de Développement Durable présenté par le Conseil Général de Meurthe-et-Moselle
- Autorise le Président à signer l'avenant présenté.



Extrait certifié conforme,
Le Président
Jean-Marc LEON